

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE BOURGEOISE DE GLOVELIER
DU MERCREDI 27 MARS 2018, A 20 H 00, A LA HALLE
POLYVALENTE, SALLE 1, 1^{ER} ETAGE**

Ordre du jour :

1. Salutations et souhaits de bienvenue.
2. Désignation du président de l'assemblée et de deux scrutateurs.
3. Procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 08.11.2017.
4. Proposer 5 candidat-es en vue de leur nomination ultérieure, par le Conseil communal, comme membres de la commission bourgeoise.
5. Divers et imprévu.

Remarques :

a) Candidatures à la commission bourgeoise

Les ayants droit au vote en matière bourgeoise qui souhaitent déposer leur candidature à la commission bourgeoise peuvent le faire :

- par écrit au Conseil communal jusqu'au 16 mars 2018, à 18h00 ;
- oralement lors de l'assemblée bourgeoise du 27 mars 2018.

b) PV de l'assemblée bourgeoise du 8 novembre 2017

Le PV de l'assemblée bourgeoise du 8 novembre 2017 peut être consulté au secrétariat pendant les heures de bureau et/ou sur le site internet www.haute-sorne.ch

Bureau de l'assemblée :

Président	:	M. Patrick Girard
Secrétaire	:	M. Claude Crevoisier
Scrutateurs	:	M. Sylvain Mahon
Nombre d'ayants droit présents	:	07
Convocation	:	publication dans le Journal officiel de la République et Canton du Jura no 9 du 07 mars 2018 et envoi d'un tous-ménages.

1. Salutations et souhaits de bienvenue

Il est 20h00 lorsque M. Raoul Jaeggi, responsable du dicastère des pâturages et des forêts à la commune mixte de Haute-Sorne, ouvre l'assemblée en saluant et remerciant les ayants droit présents. Puis, il se présente brièvement et déclare en résumé ce qui suit :

Je suis en charge du dicastère «Forêts, pâturages et affaires bourgeoises». Je n'ai pas véritablement choisi ce dicastère. En fait, mes collègues qui étaient déjà membres du conseil communal précédant ont décidé de conserver leur dicastère. Partant et s'agissant de mon cas personnel, le choix était forcément limité.

Je vous transmets les salutations de l'exécutif communal. Dans le cadre de mon mandat, je m'engage à respecter des décisions qui seront prises par le Conseil communal. Je veillerai également à informer et à consulter régulièrement l'assemblée et la commission bourgeoises afin de recueillir leur avis sur les dossiers qui les concernent.

Actuellement, une consultation publique relative à la politique des pâturages boisés est en cours au niveau cantonal. Les personnes et instances consultées disposent d'un délai courant jusqu'au 15 mai 2018 pour donner leur avis. En la circonstance, j'entends solliciter la commission bourgeoise afin qu'elle se détermine sur le contenu des documents mis en consultation.

Par ailleurs, je tiens également relever que l'ambiance au sein du Conseil communal est agréable et que les échanges sont cordiaux.

Sachez pour terminer que je demeure à votre disposition pour répondre à vos questions. Si vous souhaitez obtenir des renseignements ou une entrevue à propos d'un dossier précis, n'hésitez pas à me contacter.

Je vous remercie de votre attention.

Suite aux propos de M. Jaeggi, Mme Danielle Mahon intervient pour solliciter le report de l'assemblée de ce jour. De son point de vue, le nombre d'ayants droit présents à l'assemblée de ce jour n'est pas suffisamment représentatif des diverses tendances. D'autre part, le fait que l'ordre du jour ne comporte que des objets sans véritable enjeu dissuade les ayants droit au vote de participer aux assemblées.

Mme Mahon fait également observer que lors de précédentes assemblées bourgeoises, il a été demandé à répétition reprises une présentation détaillée de la situation financière de la bourgeoisie. Malgré les promesses faites, cette présentation n'a toujours pas eu lieu à ce jour. Par ailleurs, elle déplore que les comptes annuels de la bourgeoisie ne soient pas soumis à l'approbation des ayants droit comme cela est de mise dans n'importe quelle société locale.

Suite à l'intervention de Mme Mahon, M. Sylvain Mahon surenchérit. Il souligne que des décisions prises en assemblée bourgeoise n'ont pas fait l'objet du suivi escompté. A titre d'exemple, il indique que les arbres plantés du côté Sud de la route de la Transjurane, malgré la décision prise le 7 juin 2017 par l'assemblée bourgeoise, n'ont pas été déplacés. De même, l'autorité communale n'a pas tenu compte de l'avis négatif exprimé par les ayants droit concernant l'implantation d'une déchetterie à proximité de la halle polyvalente.

M. Patrick Girard communique que les comptes ont été présentés à la commission bourgeoise chaque année. Faute d'obtenir toutes les explications détaillées nécessaires, la commission n'a jamais été en mesure de se faire une idée concrète de la situation financière de la Bourgeoisie, particulièrement au niveau de son bilan comptable. Concluant son intervention, M. Girard estime qu'une présentation détaillée de la situation financière de la Bourgeoisie s'impose lors d'une prochaine assemblée. M. Mirco Belle, caissier communal, devra obligatoirement être présent.

M. Claude Crevoisier précise que l'adoption du budget et des comptes bourgeois relève de la compétence du Conseil général et non de celle de l'assemblée bourgeoise. De toute évidence, les bourgeois disposent d'un droit de regard sur tous les dossiers qui les concernent.

M. Raoul Jaeggi prend la parole. Il se veut rassurant et indique que, dans le cadre de son mandat, il entend se soucier des attentes, des inquiétudes et des aspirations de chacun. Poursuivant son intervention, il confirme que la question des finances de la Bourgeoisie sera portée à l'ordre du jour de la prochaine assemblée.

Suite aux propos rassurants tenus par M. Jaeggi, les ayants droit présents admettent tacitement que l'assemblée de ce jour doit poursuivre son cours normal.

2. Désignation du président de l'assemblée

Sur proposition de M. Raoul Jaeggi, M. Patrick Girard est nommé tacitement comme président de l'assemblée de ce jour.

M. le président s'assure alors que le droit de vote des personnes présentes n'est pas contesté. Il invite par ailleurs l'assemblée à faire des propositions concernant la nomination de deux scrutateurs.

A l'issue d'une courte discussion et en fonction de la faible assistance, M. Sylvain Mahon est désigné comme scrutateur unique.

Il est procédé ensuite au comptage des ayants droit présents. Ceux-ci sont au nombre de 07.

M. le Président donne encore connaissance de l'ordre du jour et constate que son ordonnancement n'est pas remis en question.

3. Procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 8 novembre 2017

Le P.V. de l'assemblée du 8 novembre 2017, lu et rédigé par M. Claude Crevoisier, secrétaire des affaires bourgeoises, est approuvé tacitement avec remerciements à son auteur.

Une discussion spontanée s'engage ensuite sur le mode de convocation des assemblées et sur la nécessité de lire à chaque fois le P.V. dans la mesure où celui-ci est disponible sur le site Internet de la commune mixte de Haute-Sorne.

Au final, les ayants droit présents conviennent qu'une convocation personnelle, accompagnée du P.V. de l'assemblée précédente, sera à l'avenir adressée à chaque ayant droit au vote. Ainsi et pour autant que l'assemblée y consente, il ne sera plus donné lecture du P.V.

4. Proposer 5 candidat-es en vue de leur nomination ultérieure, par le Conseil communal, comme membre de la commission bourgeoise

M. le Président demande si l'entrée en matière est combattue. Cela n'étant pas le cas, il communique que les membres actuels de la commission bourgeoise, soit :

- MM. Bernard Bailat, Daniel Jeanguenat, Sylvain Mahon, Vincent Monin et lui-même

sont disposés à siéger pour une nouvelle législature.

M. le président s'inquiète ensuite de savoir si un ayant droit présent dans les rangs de l'assemblée se porte candidat.

En l'occurrence, personne ne se manifeste.

M. Raoul Jaeggi confirme que le Conseil communal, de son côté, n'a enregistré aucun acte de candidature.

En regard de la situation, M. Président confirme que :

- MM. Bernard Bailat, Daniel Jeanguenat, Sylvain Mahon, Vincent Monin et lui-même sont désignés comme candidats à la commission bourgeoise pour la législature 2018/2022.

Il appartiendra au Conseil communal de nommer officiellement ces personnes.

A noter que Mme Adeline Mahon fonctionnera comme secrétaire de la commission.

5. Divers et imprévu

M. le Président informe l'assemblée qu'un permis de construire a été délivré récemment à la société Etablissement Röthlisberger S.A. pour la construction d'un locatif sur la parcelle qui lui a été cédée à fin 2017 par la Bourgeoisie. La future construction comprendra 6 appartements adaptés, soit 5 de 3, 5 pièces et un de 2,5 pièces. Les travaux devraient débuter ces prochains mois.

Mme Danielle Mahon estime que les mesures destinées à lutter contre les crues doivent s'appliquer à l'ensemble du territoire communal et pas uniquement au secteur des Montates.

M. Sylvain Mahon propose de dresser une statue représentant un cheval sur le rond-point situé à la sortie Ouest du village. Il s'accorde un temps de réflexion pour élaborer un projet.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président**, non sans avoir remercié préalablement les personnes présentes ainsi que les intervenants et leur avoir souhaité un bon retour dans leur foyer, lève l'assemblée. Il est 21h30.

Au nom de l'Assemblée

Le président :

Le secrétaire :

Patrick Girard

Claude Crevoisier